

portant nomination d'un Conseiller
Technique et d'un Chargé de Mission
au cabinet du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance N°15/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;
- VU les nécessités de service,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Michel GNIMAGNON, Attaché de la France d'Outre-Mer de 2ème classe, 4ème échelon, est nommé Conseiller Technique chargé des questions financières, au Cabinet du Président de la République.

Article 2 - Mr Maurice AHANHANZO GLELE, Conseiller aux Affaires Administratives, est nommé Chargé de Mission, au Cabinet du Président de la République.

Article 3 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 14 Mars 1966

par le Président de la République,

r.le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques absent,
Le Ministre des Affaires Etrangères
chargé de l'intérim :


Général Christophe SOGLO


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations :

PR 4 - MFAE 2 - Intéressés 2
DGF-DB-CF-DC-Solde 10 - Trésor 4
DI 2 - SGG 4 - Ministères 12 -
IAA 2 - Gde.Chanc.1 - JORD 1.